

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Monsieur **Reda SEKKAT**



EDITO

MONSIEUR
Abderrahim TAIBI

Directeur de l'Institut Marocain de Normalisation IMANOR

La conformité aux normes améliore la compétitivité et garantit la sécurité des produits et services associés

Les normes offrent à l'entreprise les techniques et méthodes lui permettant d'optimiser la production, d'assurer la qualité des produits fabriqués et de maîtriser les différents aspects associés intéressant ses parties prenantes tels que, l'environnement, la santé et la sécurité au travail, l'énergie et la conformité à la réglementation technique.

La normalisation d'aujourd'hui investit les différents domaines et activités. Elle ne se limite pas aux produits et aspects associés, elle s'étend bien au contraire aux services et aux systèmes de management et prend en charge toutes les préoccupations de la société d'ordre économique, sociale et environnemental.

Avec le **COVID-19**, la normalisation s'est avérée plus que nécessaire et s'est montrée très réactive. Les normes et la certification des masques et visières de protection menées par **l'IMANOR** avec beaucoup d'engagement dans les conditions de confinement national, se sont adaptées non pas uniquement aux attentes des parties prenantes habituelles, mais à ceux de toute la population en termes de performances de ces moyens de lutte contre la propagation du virus.

Ces performances ont été couronnées par la mise en place d'un référentiel destiné à guider les entreprises dans la maîtrise des risques sanitaires liés au **COVID-19** et à maintenir et renforcer les moyens de protection qu'elles mettent en œuvre. Ce référentiel donne la possibilité aux organismes qui s'y conforment de bénéficier du Label "TAHCEINE" délivré par l'Institut Marocain de Normalisation (**IMANOR**).

La conformité à la norme généralement attestée par une certification sous ses différentes formes, donne suffisamment de garanties sur la volonté et la capacité de l'entreprise à assumer ses responsabilités vis-à-vis de ses partenaires économiques et sociaux, et à intégrer les valeurs de la responsabilité sociétale.

La normalisation dans le domaine électrotechnique au Maroc affiche de bons résultats et une implication relativement satisfaisante des entreprises du secteur. Le bilan dépasse les 1000 normes, et qui sont largement concordantes avec les normes internationales et européennes. Le Comité Marocain Electrotechnique (**COMIELEC**) qui confirme l'orientation internationale de la normalisation marocaine, constitue le cadre adéquat pour le développement de la normalisation électrotechnique au Maroc.

Cependant, en matière de certification, les résultats sont en deçà du potentiel du secteur électrique. Des efforts sont donc à déployer à tous les niveaux pour améliorer les performances du secteur en la matière, en se servant notamment de cet outil pour relever les défis de la concurrence au niveau local et à l'export, et s'adapter à l'évolution du contexte réglementaire. A cet effet, **l'IMANOR** demeure à la disposition des professionnels pour entreprendre les démarches et actions appropriées.

Félicitations

Monsieur **Diadié dit Amadou Sankaré**, grand ami du Maroc et de la **FENELEC** et Président de la **FENEM Fédération Malienne de l'Electricité, de l'Energie, des Energies Renouvelables et Nouvelles**, est élu Président du Conseil National du Patronat du **Mali CNPM**.



Tout en l'assurant du soutien total de la **FENELEC** et de la **CAFELEC**, nous lui souhaitons beaucoup de courage dans l'accomplissement de sa mission.

Conseil d'Administration de la FENELEC

Les Administrateurs de la **FENELEC** ont tenu leur 1ère session du Conseil d'Administration après la période estivale, par visioconférence en date du mardi 29 septembre 2020.

Après avoir pris connaissance des suites réservées aux résolutions de leur session du 23 juillet dernier et aussi des principales activités de la Fédération depuis cette date, le Conseil d'Administration s'est penché sur les deux autres points à l'ordre du jour à savoir le suivi de l'impact covid-19 sur les secteurs de la **FENELEC** et l'organisation des prochaines Assemblées Générales de la Fédération (Ordinaire, Extraordinaire et Elective).



D'après les Administrateurs, le mois de septembre a connu une reprise de l'activité du secteur électrique qui reste fragile vue le manque de visibilité, les mesures restrictives empêchant une fluidité de l'activité notamment pour les fabricants et les installateurs. Le secteur des Energies Renouvelables n'a pas connu de dynamique notable parce que ses projets sont considérés en ce temps de crise comme secondaires. Du côté du secteur de l'électronique, il commence à apercevoir des lueurs d'espoir après la volonté affichée des Européens de réduire l'indépendance vis-à-vis de l'Asie en s'orientant vers des marchés de proximité ; les opérateurs ont reçu des consultations dans ce sens.

L'un des sujets qui a suscité un long débat est celui des difficultés et problèmes liés à la mise en application du nouveau système de contrôle à l'importation des produits industriels dans les pays d'origines, notamment le manque d'harmonisation entre les cabinets en charge du contrôle, l'écart entre le discours de l'Administration et sa transcription par ces cabinets sur le terrain. Ce qui engendre des retards et des frais énormes supportés uniquement par l'opérateur économique et impacte négativement le reste de la chaîne de valeur du secteur.

Conseil d'Administration de la FENELEC

Suite Page 1

Le Conseil d'Administration a pris acte de l'entame du processus d'organisation des prochaines Assemblées Générales selon le planning arrêté.

Au terme de ses travaux, le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité plusieurs résolutions, notamment la tenue d'une réunion avec les 3 cabinets chargés du contrôle à l'importation des produits industriels, l'organisation d'un Salon international virtuel du 1er au 3 décembre 2020, l'organisation des Salons **elec expo**, **Ener Event** et **Tronica expo** en 2021 et l'**expo forum** en 2022. Les Administrateurs ont aussi convenu d'adresser à la CGEM des propositions concernant la loi de finance 2021 en particulier la reconduction de Damane Relance.

Eligibilité à l'Assemblée Générale Elective de la FENELEC

L'Assemblée générale électorale de la **FENELEC** se tiendra le jeudi 12 novembre 2020.

Conformément au calendrier arrêté par le Conseil d'Administration à ce sujet, deux lettres circulaires sont adressées respectivement le Mercredi 16 et Samedi 26 septembre 2020 à tous les membres de la Fédération. Il demeure entendu que seuls les membres à jour de leurs cotisations sont éligibles.

Ainsi, le calendrier actualisé de l'**AGE** se décline comme suit :

Jour J-57 : Mercredi 16/09/2020 ACTION RÉALISÉE	Envoi de la lettre du Président à tous les membres pour annoncer les informations suivantes : Nouveau rétro-planning + Dispositions Statutaires de l'Assemblée Générale Elective 2020-2023
Jour J-47 : Samedi 26/09/2020 ACTION RÉALISÉE	Ouverture des Candidatures par Binôme aux postes de Président & Vice-président général de la FENELEC : <ul style="list-style-type: none"> Ouverture des Candidatures à la Présidence & Vice-présidence générale de la FENELEC Acte de candidature à la Présidence & Vice-présidence générale de la FENELEC 2020
Jour J-26 : Samedi 17/10/2020	Clôture des candidatures
Jour J-24 : Lundi 19/10/2020	Date limite de réception des cotisations pour l'éligibilité aux AG's et clôture des listes des membres votants.
Jour J-23 : Mardi 20/10/2020	Réunion du Comité Electoral pour Établir un rapport à transmettre au Conseil d'Administration de la FENELEC
Jour J-21 : Jeudi 22/10/2020	<ul style="list-style-type: none"> Session du Conseil d'Administration de FENELEC pour instruire les demandes de candidatures et arrêter la liste définitive des candidats & les informations à leur communiquer Envoi de l'invitation aux AG's à tous les membres.
Jour J : Jeudi 12/11/2020	Assemblées Générales Ordinaire, Extraordinaire et Elective

2 Rencontres très importantes pour la FENELEC

La **FENELEC** continue ses activités en les adaptant au mieux à la situation pandémique mondiale. Néanmoins des rencontres physiques pour discuter de vive voix des projets, des soucis et de l'avenir de la Fédération demeurent nécessaires.

Ainsi, M. Reda SEKKAT le Président de la **FENELEC** et son Directeur général se sont-ils déplacés à Rabat le Mercredi 2 septembre pour y rencontrer à 10H30 M. Abderrahim TAÏBI Directeur de l'Institut Marocain de Normalisation **IMANOR** puis à 12H00 M. Mohammed BENJELLOUN Directeur des relations commerciales internationales.

Pour la **FENELEC**, après une dure période de confinement avec un arrêt d'activité quasi-total la reprise était timide au mois de Mai avec une augmentation sensible de cadence. Pour les professionnels la gestion sanitaire est très rigoureuse mais le risque de relâchement ou de détection de foyers du **Covid-19** demeure omniprésent.

L'**IMANOR** de son côté a subi une grande pression d'activités avec l'augmentation foudroyante des demandes de certification des entreprises et des produits anti Covid-19. Il a lancé le Label TAHCEINE pour la maîtrise des risques sanitaires.



Conjointement, la **FENELEC** et l'**IMANOR** ont broché un programme commun ambitieux et très achalandé, partant de l'identification du programme annuel de normalisation jusqu'à la mise en place d'un Comité mixte Imanor – Fabricants/FENELEC qui se penchera sur les mesures à prendre relativement au marquage NM sur les produits fabriqués localement. Il faut rappeler que la **FENELEC** siège dans la commission d'octroi de la marque NM et que pour tous les produits d'importation ambitionnant cette marque, la visite du site de fabrication à l'étranger demeure un préalable incontournable. Le Comité Mixte devra travailler aussi sur la révision de l'arrêté Basse tension qui a montré ses limites à plusieurs occasions.

Toujours avec l'Imanor, il est prévu de tenir l'Assemblée générale du Comelec Comité Marocain Electrotechnique au cours de laquelle son bilan 2019 et ses perspectives seront donnés suivi de l'élection de son nouveau Bureau.

Cette riche rencontre tenue au siège de l'Imanor au Quartier Ryad a été talonnée par celle avec M. BENJELLOUN au Siège du Ministère de l'Industrie et du Commerce dans le Quartier Chellah.



Avec le Directeur des relations commerciales internationales, il a été débattu du contournement par certains pays bénéficiant d'ALE Accord de Libre Echange, des règles élémentaires d'échanges commerciaux internationaux via des bureaux de liaison qui exportent vers le Royaume des produits que eux-mêmes ont importés et sur lesquels ils apposent frauduleusement la marque d'origine de leurs pays. Ces mêmes pays imposent des règles draconiennes aux importations de produits fabriqués au Maroc qui par ailleurs sont exportés vers plusieurs pays européens.

Ce département ministériel et la **FENELEC** ont identifié une batterie d'actions et de mesures à entreprendre très rapidement.

La branche Energies Renouvelables de la FENELEC rencontre le département de l'Energie.

Les représentants de l'Association des Industries Solaires et Eoliennes **Amisole/FENELEC** ont rencontré le Secrétaire général du Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement, le 12 août 2020 au siège du Ministère à Rabat.

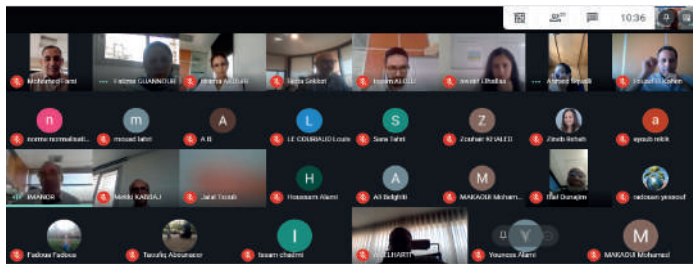
Une occasion pour débattre avec la tutelle de l'Arrêté n° 927-20 rendant d'application obligatoire des normes marocaines relatives aux produits photovoltaïques et installations solaires thermiques.

Rappelons que l'**Amisole/FENELEC** a fait part dans sa lettre adressée au mois de Mai 2020 au Ministre de l'Energie M. Aziz REBBAH, de l'étonnement de la profession quant à la date de promulgation dudit arrêté en pleine période de confinement, et aussi relativement à l'applicabilité immédiate, sans délai d'enquête publique en vigueur de ces normes obligatoires. Dans sa lettre, la profession a partagé avec le département de tutelle d'autres soucis.

Consécutivement à la rencontre, l'Association a adressé ses commentaires sur ces normes au SG du Ministère concluant qu'objectivement elles ne sont pas applicables en l'état nécessitant une profonde révision au bout de laquelle il faudra envisager une période de transition.

Dans le même sens, la profession réitère sa demande de suspendre l'Arrêté, ou à défaut d'en suspendre les contrôles, pour une période de 6 mois au moins, laissant ainsi le temps de travailler avec les services concernés et l'**IMANOR** sur ces textes, et d'accorder un délai raisonnable aux entreprises pour s'y préparer.

4ème Forum National Electrotechnique & Assemblée Générale Elective du COMELEC



«Rôle de la normalisation dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions réglementaires en matière d'audit énergétique obligatoire au Maroc», tel a été l'intitulé de la 4ème édition du Forum National Electrotechnique qui s'est tenu sous forme de webinar le Mardi 22 Septembre 2020.

En effet, dans le cadre des activités du Comité Marocain Electrotechnique (**COMELEC**), la **FENELEC** et l'**IMANOR** ont organisé cette édition du Forum qui a été consacré à la présentation notamment du bilan des travaux de normalisation dans le domaine électrotechnique et des nouvelles dispositions réglementaires en matière d'audit énergétique obligatoire.

Cette édition du Forum, a servi d'espace d'échange autour de l'Audit énergétique obligatoire depuis le 1er décembre pour les entreprises industrielles et établissements relevant du secteur industriel qui consomment 1500 Tep (tonne d'équivalent pétrole) par an. Ce seuil est fixé à 500 tep pour les entreprises et établissements de transport et distribution d'énergie et pour les personnes physiques.

Dans ce sens, l'Imanor a présenté les Normes Marocaines existantes et des Projets de NM en cours relatifs à l'audit énergétique avec un focus sur le processus de certification du système de management de l'énergie selon la norme marocaine NM ISO 50001 qui exempte l'organisme certifié par cette norme de l'obligation de l'audit énergétique pendant la durée de validité de la certification.

Dans un autre sillage, les représentants de l'Imanor ont partagé avec les participants le bilan des travaux de normalisation dans le domaine de l'électrotechnique 2019-2020 et le plan d'actions et perspectives de développement de la Normalisation et de la Certification dans le secteur électrique marocain.

Aussi, l'Imanor a présenté le label TAHCEINE qui est un référentiel sur les bonnes pratiques sanitaires pour la maîtrise des risques sanitaires liés à l'épidémie covid-19 et adapté à d'autres situations sanitaires similaires au sein de l'entreprise.

Par la même occasion, l'Assemblée Générale du Comité Marocain Electrotechnique a renouvelé à l'unanimité l'ancien bureau du COMELEC et a reconduit à sa tête le Président de la **FENELEC**.

Relance des Appels d'offres des Etudes Sectorielles de la FENELEC

Faute de nombre suffisant de soumissionnaires comme l'exige la procédure, le Comité Centrale des **CSF** a déclaré infructueux la 1ère consultation restreinte lancée par la **FENELEC** et le Giac technologies en date du 15/11/2019, pour la réalisation des Etudes d'Analyses Stratégiques pour les cinq Filières de notre Fédération.

Vue l'importance de ces études pour le diagnostic stratégique et le repositionnement des secteurs de la **FENELEC**, surtout avec les séquelles chaotiques de la pandémie covid-19 sur les activités des différentes composantes de notre Fédération et de l'ensemble de leurs écosystèmes, la **FENELEC** et le **GIAC** Technologies, après accord du Comité Central **CSF**, ont relancé ladite consultation restreinte le 15 septembre 2020 et ont fixé la date du 9 octobre 2020 pour la remise des soumissions.

Appel d'offre pour 3 zones industrielles en PPP

L'Agence **MCA-Morocco** (Agence gouvernementale en charge de la mise en œuvre du compact signé entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le MCC) a lancé un appel d'offres pour l'aménagement, le développement et la gestion de trois zones industrielles dans la Région Casablanca-Settat :

- 1 - A Bouznika (Nouvelle zone attenante à l'actuelle zone industrielle visible de l'autoroute Casablanca-Rabat) ;
- 2 - A Had Soualem (Attenante de la zone industrielle existante) ;
- 3 - A Lakhyayta.

L'Appel à la concurrence vise à sélectionner trois opérateurs ou groupements, professionnels de l'aménagement et la gestion de parcs industriels, en vue de prendre en charge la réalisation de ces projets dans un schéma de PPP. Le processus est en cours, en vue de finaliser la sélection et le bouclage juridique et financier en janvier 2021.

C'est dans ce sens que la **FENELEC** a pris part à la Visio-réunion d'information organisée le 30 septembre dédiée à la présentation de ce programme, ses objectifs et son contenu, des projets de parcs industriels visés ainsi que leurs caractéristiques ainsi recueillir tout commentaire, suggestion et orientation émanant des futurs potentiels utilisateurs de ces parcs, ainsi que les expressions d'intérêt à priori.

Bilan d'étape du Dispositif d'aide à la Formation des Industries Energies Renouvelables et Efficacité Energétique.

Dans le cadre de la nouvelle Stratégie Energétique du Royaume et de son Plan d'Accélération Industrielle, et afin d'encourager l'émergence d'une industrie locale dans les domaines des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique, l'Etat Marocain a mis en place un dispositif d'aide à la Formation pour accompagner les entreprises industrielles de ces deux filières.

Ce dispositif prendra fin le 31 décembre 2020, aussi le Comité technique du manuel d'octroi des subventions de ce dispositif s'est-il réuni le mardi 15 et le mercredi 23 septembre 2020 au siège du Département de l'Industrie, dans le but d'examiner la reconduction de ce mécanisme de soutien.

Présidées par M. Rachid EL BOUAZZAOUI, Directeur de la Formation au Ministère du Commerce et de l'Industrie, les réunions ont vu la participation de M. SEMMAOUI Vice-président de la **FENELEC** et Président de l'Amisole/FENELEC.

Faute d'une communication efficace, ce mécanisme n'a pas connu l'engouement escompté. Il n'a profité qu'à une seule entreprise du secteur des Energies Renouvelables.

Il a été décidé d'étudier la prolongation de ce mécanisme tout en communiquant sur son existence et en facilitant le bénéfice par l'instauration du tiers payant.

Les participants à cette rencontre ont débattu aussi de l'idée d'intégrer l'**AMEE** et l'**IFMEREE** comme centres de formation régionaux au niveau de Marrakech, Oujda, Ouarzazate et Tanger.

Tous les points discutés seront examinés en profondeur lors de la prochaine réunion le 6 ou le 8 octobre 2020.

Engagement citoyen de la FENELEC pour le Made in Morocco contre la pandémie

L'industrie marocaine montre une réelle résilience en ces temps durs. Sous la contrainte de la pandémie qui frappe le monde, les entreprises Marocaines, savent être ingénieuses. La pandémie de la **Covid-19** a mis en avant les capacités d'adaptation du tissu industriel marocain.

Après la dynamique lancée autour de la production des respirateurs artificiels, du thermomètre électronique de prise de température par infrarouge, de masques et visières de protection ...etc, deux autres innovations Made in Morocco sont lancées par le Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique, Moulay Hafid Elalamy.

La 1ère est le prototype d'un lit de réanimation, totalement conçu et fabriqué au Maroc conformément aux standards internationaux en termes de sécurité et de performance et à un prix compétitif.



Développé en neuf semaines, ce prototype dispose d'une structure métallique conçue en 3D, aux normes sanitaires et médicales avec un savoir-faire d'industrialisation maîtrisé au Maroc. Quant à la partie électronique, elle permet au personnel soignant, grâce à une console de contrôle multimédia, d'effectuer les manipulations nécessaires aux patients en réanimation.

L'équipe du projet sous la houlette des Ministères de l'Industrie et de la Santé compte entre autre deux membres actifs de la **FENELEC** à savoir **GROUPELEC** et **AVIARAIL**.

La seconde innovation, quant à elle, concerne la 1ère caméra thermique Made in Morocco développée et conçue par la société **NEXTRONIC**, membre très dynamique de la Fédération.



Tout en se félicitant de la louable contribution de notre Fédération dans la gestion efficace de la pandémie et du dynamisme de ses membres soutenu qui, en dépit de la crise, porte ses fruits, la **FENELEC** demeure à l'expectative de tout porteur de projet d'innovation.

Webinaire Présentation Dun Trade

La crise actuelle, sanitaire et économique, a accentué d'avantage les délais de paiement, qui franchissent des niveaux insoutenables, notamment pour les **TPME** qui représentent plus de 90% du tissu économique du Maroc.

Ainsi la sélection du partenaire, ayant un bon comportement de paiement vis-à-vis de ses fournisseurs, est devenue plus que nécessaire ; une question de survie.

Consciente de ce grand enjeu auquel font face ses membres, la **FENELEC** a organisé le jeudi 24 septembre 2020 en partenariat avec Inforisk, un webinaire sur le programme Dun Trade qui porte sur les retards et comportements de paiement des entreprises.

Véritable outil communautaire/sectoriel, le Dun Trade permet d'identifier les bons et mauvais payeurs du secteur, ainsi que les délais de paiement pratiqués.

M. Amine DIOURI, Responsable du Programme **Inforisk Dun Trade** et animateur de ce webinaire a insisté sur la fraîcheur de l'information sur les délais clients qui est basé sur une collecte mensuelle des expériences de paiement auprès des entreprises partenaires.

L'adhésion au programme, ainsi que l'accessibilité à la plateforme partenaires sont gratuites pour les entreprises partenaires.

Identité visuelle & stratégie de communication de la FENELEC

En vue de lancer une large campagne de communication sur ses membres en général et leurs activités en particulier, la **FENELEC** compte adapter son identité visuelle et ses outils de communication dont son site web www.fenelec.com. Un travail chapoté par le Président de la Commission Communication & Partenariat M. ZOUAOUI, qui vise à mettre à jour tous les aspects du site notamment, la charte graphique, l'ergonomie, le référencement, la gestion du contenu et l'utilisation des dernières technologies web efficaces qui existe actuellement sur la scène mondiale.



Ce nouveau site se positionnera comme étant un point d'ancrage des membres de la **FENELEC** et une vitrine de promotion des secteurs qu'elle représente au niveau national et international. Il visera entre autres l'amélioration de la communication de la Fédération avec ses membres et la promotion de la notoriété et activités de la **FENELEC** sur les réseaux sociaux pour le grand public et les différentes parties prenantes.

Ce travail a été confié à une agence de communication qui compte dans son actif plusieurs réalisations pour des entreprises de renom. Plusieurs réunions ont eu lieu avec l'agence dont la dernière date du lundi 28 septembre 2020.

Activités de normalisation

Dans le contexte pandémique actuel et afin d'assurer la continuité des activités de normalisation prévues au titre de l'année 2020, la **FENELEC** n'a pas manqué de participer aux e-réunions organisées et concertations en ligne lancées par les différentes parties prenantes durant les mois Août et Septembre écoulés.

Tout d'abord, l'**Amisole/FENELEC** a communiqué en date du 07/08/2020 au Département de l'Energie, la liste de ses représentants à la Commission de Normalisation des Produits et Equipements relatifs aux Energies Renouvelables. Cette dernière a lancé une concertation en ligne en date 10/09/2020 consacrée à examiner 19 Projets de Normes Marocaines (**PNM**) et à confirmer 10 Normes Marocaines (**NM**). L'ensemble de ces documents sont adressés par email à tous les membres de la Fédération.

Le dernier délai fixé par le Département de l'Energie pour recevoir les réactions et commentaires sur ces **PNM/NM** est le 28/09/2020, à l'issue duquel, les documents objet de cette consultation seront considérés comme étant adoptés. Pour les **PNM** adoptés nécessitant une enquête publique, la durée de celle-ci est d'un mois, sauf avis contraire sachant qu'elle ne peut pas être plus de trois mois. Par ailleurs, pour les **PNM** ayant reçu des commentaires, une réunion en ligne sera programmée après la clôture de la consultation et dont la date sera communiquée ultérieurement.

De sa part, la Commission de Normalisation des Produits Electriques a tenu sa réunion le 17/09/2020 à distance, consacrée à l'examen d'un projet de norme relatif aux systèmes de décontamination germicide **UVC** pour la désinfection d'air et de surface. Une 2nde réunion à distance sera programmée pour étudier et inclure les propositions et améliorations proposées sur le projet initial.

Dans un autre sillage, l'Institut Marocain de Normalisation (**IMANOR**) a mis à l'enquête publique 21 Projets de Normes Marocaines élaborés par la Commission de Normalisation des Fils, Câbles et Accessoires.

La liste de ces PNM et le formulaire des commentaires sont disponibles sur le site web de l'Imanor à l'adresse web suivante :

https://www.imanor.gov.ma/enquetes-publiques/-enquete_publicque_EP_56/2020. Les commentaires sur les formulaires sur les projets de normes doivent être transmis directement à l'**IMANOR** vers l'adresse : alouz@imanor.gov.ma avant le 04/11/2020.

* *

Nouvel Adhérent

* *

1 dans l'association des Distributeurs Adem/FENELEC

La Société SMAMTEC

représentée par son Gérant M. MJAHAD Rachid